

# MONCHAUX INFOS

N°13/2015

## BOURSE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Par délibération du 23 septembre dernier, le Conseil Municipal a confirmé pour cette année, la reconduction de la participation de la commune aux frais de scolarité, d'un montant de 40 €, pour les enfants de Monchaux sur Ecaillon, dans les conditions énumérées ci-dessous :

- aux parents d'enfant scolarisé dès la 6<sup>ème</sup>,
- directement à l'étudiant en cas d'études supérieures.

sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB au nom de la personne bénéficiaire, avant le 15 novembre 2015.

Je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire

IPNS